

POSTE À POURVOIR

Maître-nageur sauveteur / Chef de bassin



Aurignac



Catégorie B



35 h



Descriptif général

Au sein du service Equipement sportifs et de loisirs, sous l'autorité de la responsable des équipements Culturels Patrimoniaux et Sportifs, vous participez à la mise en œuvre de la politique sportive définie par la Collectivité. Vous veillerez à la sécurité du public et encadrerez les équipes de la piscine intercommunale Marc Grangon.



Conditions d'exercice

Temps complet

Localisation du poste : Piscine Intercommunale Marc Granjon – Route de Boussens

Conditions horaires de travail du 18 mai au 31 août 2026

Du lundi au vendredi (du 18 mai au 3 juillet – repos samedis et dimanches)

11 h - 19 h + pause déjeuner (ouverture du lundi au dimanche- jours fériés inclus) du 4 juillet au 31 août. Repos hebdomadaire (selon planning)

Heures supplémentaires rémunérées ou récupérées en cas d'intempéries (4 juillet au 31 août)



Missions et responsabilités

3 bassins dont : 1 pataugeoire, 1 bassin nage, 1 bassin d'apprentissage.

Elle accueille chaque année en période estivale un public varié : (6 500 entrées 2025) centre de loisirs, public familial ou de détente. Dans le cadre du bon fonctionnement et du développement de ses activités aquatiques, l'établissement recrute pour la période estivale du 18 mai au 31 août un maître-nageur sauveteur.

1. Surveillance et sécurité des bassins

- Assurer la surveillance active et permanente des bassins et des plages.
- Veiller au respect du règlement intérieur et des consignes de sécurité.
- Prévenir les comportements à risque et intervenir en cas d'incident.
- Appliquer le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS).
- Donner l'alerte et participer aux opérations de secours et de premiers soins dans le cadre de ses compétences (PSE1 ou équivalent).
- Vérifier la présence et l'accessibilité du matériel de secours.

2. Accueil et information du public

- Accueillir, orienter et renseigner les baigneurs et visiteurs.
- Faire appliquer les règles d'hygiène (douche savonnée, passage aux pédiluves, tenue réglementaire...).
- Sensibiliser le public aux règles de prudence et de prévention des noyades.
- Contribuer à la qualité d'accueil et au climat de convivialité de l'établissement.

3. Participation au fonctionnement quotidien de l'équipement

- Participer à l'ouverture et à la fermeture des zones de baignade (mise en place du matériel, lignes d'eau, signalétique...).
- Signaler toute anomalie technique, dégradation ou situation dangereuse.
- Veiller à la propreté générale des plages et abords des bassins.
- Assurer la traçabilité des interventions (main courante, fiche d'intervention).
- Préparer et mettre à jour de l'espace pharmacie et infirmerie et les équipements de sécurité (bouteille oxygène et défibrillateur)

4. Travail en équipe

- Encadrer les maîtres-nageurs sauveteurs/surveillant de baignade, (2 en juillet et 2 en août).
- Gérer les plannings de l'équipe d'encadrement
- Transmettre les informations utiles au bon déroulement du service.
- Participer aux exercices de sécurité et aux réunions d'équipe.

POSTE À POURVOIR

Maître-nageur sauveteur / Chef de bassin



Aurignac



Catégorie B



35 h



Conditions de recrutement

Savoir

- Connaître l'environnement juridique et le cadre réglementaire des activités aquatiques, des ERP et du matériel sportif
- Connaître les caractéristiques et spécificités des publics accueillis

Savoir-être

- Sens des responsabilités et du travail en équipe
- Bonne condition physique, dynamisme, pédagogie et disponibilité
- Sens de l'observation
- Faire preuve de qualités relationnelles
- Savoir s'adapter aux différents interlocuteurs et véhiculer l'image de la collectivité

Savoir-faire

- Adapter l'intervention en fonctions des publics, des niveaux et des capacités individuelles
- Repérer les comportements à risque, dialoguer et réguler les conflits
- Pratiquer les gestes de premier secours et de réanimation
- Appliquer et faire appliquer la réglementation



Conditions de recrutement

Cadre d'emploi

BEESAN : base statutaire, catégorie B sur la grille des Éducateurs des activités physiques et sportives échelon 10 (2 825.68 € bruts), congés payés.

Astreintes et conditions d'exercice

Activité de samedi et dimanche selon planning en juillet et août.
Possibilités de congés très limités durant le mois de juillet et août.
Possibilité d'activité en soirée

Outils techniques / Moyen du poste

Matériel de secours et de surveillance



Conditions pour postuler

Envoyer lettre de motivation & CV adressés à
Madame La Présidente

Par courrier postal ou par mail :

Communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges,
4 rue de la République, BP 70205 - 31 806 SAINT-GAUDENS Cedex
ou contact@la5c.fr

Pour plus de renseignements appeler au **05 61 89 21 42.**

Date limite de candidature : le 30 mars 2026

Poste à compter du 18 mai 2026

Communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges

4, rue de la République | BP 70205 | 31806 Saint-Gaudens Cedex | Tél. 05 61 89 21 42 | coeurcoteaux-comminges.fr



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES